

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 21 - procurations : 03 - votants : 24

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

#### SUPPLEANT :

**M. CHABENAT Jean-Michel** délégué suppléant de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts (de M. METIVIER Philippe délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts).

#### PROCURATIONS :

**M. GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher a donné procuration à M. NORMAND Franck délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher a donné procuration à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël délégué de la Communauté de Communes de FerCher.

#### ÉTAIT EXCUSÉ :

**M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher

#### ÉTAIENT ABSENTS :

**M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme PROGIN Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de FerCher.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 23 mars 2023

Nombre de délégués		L'an deux-mille-vingt-trois
En exercice	: 30	Le 23 mars
Présents	: 21	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 03	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	:	ordinaire, sous la présidence de
Pour	:	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	:	Date de convocation : Le 17 mars 2023
Abstention	:	

N° : 230323\_01

#### **OBJET : débat d'orientation budgétaire 2023**

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, le débat d'orientation budgétaires à lieu au sein du Comité Syndical

#### **I. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire**

**Le débat d'orientation budgétaire** est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Il a lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif. Une délibération obligatoire permet de prendre acte de la tenue du DOB.

Relaté dans un compte-rendu de séance, le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres dans un délai de 15 jours. Dans ce même délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du DOB doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

**Rapport d'orientation budgétaire** : Avant l'examen du budget, l'exécutif de la collectivité présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion.

## **II. Environnement économique et Loi de Finances pour 2023**

Le Groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Épargne) autorise la reprise de son document « Débat d'Orientation Budgétaire 2023 » dans lequel figure une analyse de l'environnement macro-économique, une synthèse des principales mesures concernant les collectivités locales prévues par la LFI 2023. Ce document est joint au présent Rapport d'Orientation Budgétaire.

## **III. Résultats prévisionnels de l'exercice 2022**

Les chiffres de l'exercice 2022 n'étant pas encore définitivement arrêtés au moment de l'élaboration du présent rapport (le compte de gestion n'a pas encore été envoyé par la DDFiP), ils sont susceptibles de faire apparaître des différences avec les chiffres qui seront présentés lors du vote du Compte Administratif. Il s'agit, ici, de prévisions.

**CA 2022 - SICTOM**

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 557 743,12 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	11 433,05 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 940 958,49 €	70 PRODUITS DES SERVICES	1 313 598,61 €
014 ATTENUATION DES PRODUITS	0,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	4 110 323,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 328,29 €	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	712 006,51 €
66 CHARGES FINANCIERES	56 651,07 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 863,12 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 530,74 €	76 PRODUITS FINANCIERS	25,50 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 851,07 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €		
042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)	459 329,29 €	042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ( dont travaux en régie)	40 500,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €		
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2021	581 415,09 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 623 956,09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 293 600,86 €</b>

RESULTAT 2022 HORS REPRISE DU CUMUL 251 059,86 € 002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2022 330 355,23 €

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	10222 FCTVA	2 471,82 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	1068 AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 114,32 €	13 SUBVENTIONS	22 185,92 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	16 EMPRUNT	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dont rbsst du capital)	244 862,79 €		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	040 OO DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (ARMORTISSEMENT)	459 329,29 €
040 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	40 500,00 €		
041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2021	79 387,75 €	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF D'INVESTISSEMENT	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>365 864,86 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>483 987,03 €</b>

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 118 122,17 €

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>6 989 820,95 €</b>	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>6 777 587,89 €</b>
---------------------	-----------------------	---------------------	-----------------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2022 -330 355,23 €  
 RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 118 122,17 €  
 RAR 2022 -13 703,16 €  
 001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2022 104 419,01 €  
**DEFICIT TOTAL CUMULE 2022 -225 936,22 €**

#### IV. Données financières rétrospectives du SICTOM

##### Evolution des résultats cumulés (hors RAR) :

Budget Général	2019	2020	2021	2022 Estimé
Fonctionnement	- 316 789.16	- 926 621.79	-581 415.09	- 330 355.23
Investissement	- 31 367.76	- 43 493.89	- 79 387.75	118 122.17
<b>Cumuls</b>	<b>- 348 156.92</b>	<b>- 970 115.68</b>	<b>- 660 802.84</b>	<b>- 212 233.06</b>

##### Evolution de l'endettement :

Ci-dessous est retracée l'évolution de l'endettement durant les 4 dernières années.

Année	Capital remboursé	Capital Emprunté	Capital restant dû au 31/12
2019	366 350.21	200 000.00	2 729 393.85
2020	347 629.46	0.00	2 381 764.39
2021	351 745.29	0.00	2 030 019.10
2022	244 852.63	0.00	1 785 166.47

##### Evolution de la TEOM

	2019	2020	2021	2022
TEOM SICTOM / CCCB	1 271 756.00	1 289 554.00	1 577 989.00	2 063 147.00
Versement FerCher	1 502 044.00	1 524 080.00	1 821 069.00	2 421 604.00
<i>dont TEOM perçue par FerCher</i>	<i>1 473 150.00</i>	<i>1 500 054.00</i>	<i>1 580 980.00</i>	<i>2 054 769.00</i>
<i>dont Contribution FerCher sur son budget général</i>	<i>28 894.00</i>	<i>24 026.00</i>	<i>240 089.00</i>	<i>366 835.00</i>

#### V. Ressources humaines

##### Eléments marquant de l'année 2022 et restructuration

Suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023, le schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'égalité des Territoire de la Région centre, ainsi que CITEO ont décidé qu'il ne resterait qu'un seul centre de tri dans le département.

Un plan social concernant les postes du centre de tri a été mis en place. Il y avait 23 agents au centre de tri :

- 10 agents contractuels dont nous n'avons pas renouvelé les contrats
- 13 agents titulaires :
  - 3 agents sont restés :
    - Le responsable du centre de tri
    - 2 manutentionnaires
  - Il restait 10 agents à reclasser
    - Conformément à la loi, tous les agents contractuels des autres services ont été informés que leur contrat ne serait pas renouvelé. Ce qui correspond :
      - 2 gardiens de déchetterie
      - 2 agents du quai de transfert
      - 4 éboueurs
      - 1 chauffeur SPL

- 1 chauffeur PL
- Les postes ont été proposés aux agents titulaires du centre de tri et à l'agent CDI que nous avons régularisé
  - 2 agents ont été reclassés en déchetterie
  - 2 agents ont été reclassés au quai de transfert
  - 2 agents ont été reclassés au poste d'éboueurs
- Pour les autres postes, ils n'étaient pas adaptés aux agents qui restaient. De ce fait 4 agents ont été placés en surnombre et qui doivent être rémunérés (environ 120 000 € par an) tant qu'ils ne seront pas reclassés.

Au 1er janvier 2023 le syndicat a été scindé en 4 services, avec chacun un responsable :

- Le service administratif
- Le service déchetterie et valorisation des déchets
- Le service de la collecte des Ordures Ménagères
- Le service transport

Les 4 services seront en relation directe avec le Directeur de la CCCB qui sera au SICTOM 9 h par semaine et avec le Directeur de la CC FerCher qui sera 1 journée par semaine au SICTOM jusqu'en juin 2023.

Cela permettra de ne pas recruter de directeur pour le moment. Les responsables de chaque service devront faire remonter toutes les informations, et être en mesure de répondre à toutes les questions.

*Les effectifs permanents, au 1er janvier 2023 se décomposent de la façon suivante :*

Catégorie	Grade	Total
C	Agent de maîtrise	1
C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5
C	Adjoint technique	23
	<b>Total</b>	<b>34</b>

Il faut noter que la Commission de Réforme doit statuer sur l'invalidité définitive d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique. Il n'est pas prévu de le remplacer.

A ce décompte doit s'ajouter 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe et 2 adjoints techniques en position de surnombre.

Un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe a bénéficié d'une rupture conventionnelle en janvier 2023 pour un montant de 25 000.00 €. Mais le SICTOM doit lui verser des ARE jusqu'à son départ en retraite ou à ce qu'elle retrouve un emploi.

Le temps de travail est de 35 heures. Il n'y a pas d'avantages en nature.

En 2023, les effectifs ne devraient pas évoluer, mis à part le départ pour invalidité et les départs éventuels des agents en surnombre s'ils trouvent un poste ou un emploi dans une autre structure.

Il n'est prévu ni création ni suppression de poste.

*Prévisions et exécution des dépenses de personnel :*

Chapitre 012 – Charges de personnel		BP 2022	CA 2022	BP 2023
6218	Autres personnels extérieurs	10 560.00	5 559.62	0.00
6332	Cotisations versées au FNAL	5 800.00	5 858.61	4 422.00
6333	Participat° employeurs à la formation pro continue	700.00	0.00	0.00
6336	Cotisations au CNFPT et au CdG 36	27 400.00	27 380.24	19 498.00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 500.00	3 514.23	2 655.00
64111	Personnel titulaire Rémunération principale	780 000.00	780 161.70	761 187.00
64112	Personnel titulaire NBI, SFT et ind. de résidence	7 300.00	7 352.59	13 329.00
64114	Indemnité inflation	3 600.00	3 600.00	0.00
64118	Personnel titulaire Autres indemnités	171 000.00	167 702.54	201 134.00
64131	Personnel non titulaire Rémunération	264 500.00	273 028.61	86 199.00
64134	Indemnité inflation Non titulaire	1 700.00	1 700.00	0.00
64138	Personnel non titulaire Autres indemnités	46 000.00	44 489.60	13 642.00
64162	Emplois d'avenir	37 000.00	38 995.69	0.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	228 400.00	228 386.19	140 060.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	264 100.00	264 246.14	260 189.00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	16 000.00	15 539.67	4 203.00
6455	Cotisation pour assurance du personnel	55 000.00	47 334.82	51 000.00
6456	Versement FNC du supplément familial	8 000.00	4 769.00	6 000.00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 900.00	2 913.00	2 996.00
64731	Allocations chômage (ARE)	0.00	0.00	13 798.00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	2 800.00	0.00	0.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 750.00	8 081.04	7 800.00
6478	Autres charges sociales diverses	0.00	0.00	7 524.00
6488	Autres charges de personnel	106 943.00	10 345.20	1 000.00
<b>Ch 012</b>	<b>Totaux</b>	<b>2 049 953.00</b>	<b>1 940 958.49</b>	<b>1 596 636.00</b>

## VI. Projet de budget 2023

Le projet de budget réalisé par les directeurs a été amendé lors du Bureau Syndical du 16 mars 2023. Suite à ces modifications, le projet de Budget 2023 ressort tel que ci-dessous.

Il vise à rétablir l'équilibre comptable de la structure en 2023.

**BP 2023 - SICTOM - Après amendements réalisés par le Bureau du 16 mars 2023**

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 287 866,00 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	6 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 592 636,00 €	70 PRODUITS DES SERVICES	863 320,00 €
014 ATTENUATION DES PRODUITS	0,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	4 442 779,62 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00 €	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	295 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	88 897,10 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	383,94 €		
042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)	346 961,35 €	042 OO TRANFERTS ENTRE SECTIONS ( dont travaux en régie)	45 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €		
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	330 355,23 €		
<b>TOTAL</b>	<b>5 662 099,62 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 662 099,62 €</b>
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2021	581 415,09 €		0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000,00 €	10222 FCTVA	2 000,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	1068 AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 677,20 €	13 SUBVENTIONS	0,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	16 EMPRUNT	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dont rbst du capital)	210 000,00 €		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	040 OO DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (ARMORTISSEMENT)	346 961,35 €
040 OO TRANFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	45 000,00 €	041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000,00 €
041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000,00 €	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF D'INVESTISSEMENT	104 419,01 €
RAR	13 703,16 €		
<b>TOTAL</b>	<b>454 380,36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>454 380,36 €</b>
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021	79 387,75 €		0,00 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>6 116 479,98 €</b>	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>6 116 479,98 €</b>

**Observations :**

Il s'agit d'une proposition qui pourra être amendée lors des débats des différentes instances syndicales.

**Hypothèses retenues :**

Estimation de 2€ le litre en moyenne pour le litre de gasoil  
 Prix de vente calé sur les plus bas de 2022  
 Point d'indice moyen sur l'année : 4,95€ (4,85 € au 01/01/2023)  
 Revalorisation anticipée du SMIC de 6 % au 1er juillet (moyenne de 3 % sur une année pleine)  
 Euribor 3 mois à 3 % en moyenne sur l'année

**Investissements significatifs prévus :**

2000 Composteurs 90 000,00 €  
 Reste pour autres investissements 90 677,22 €

**Restes à réaliser :**

DI - 2051 - Minebea Intec - Licence pesée CDT 1 836,00 €  
 DI - 2158 - Minebea Intec - Ecran tactile borne CDT 4 426,80 €  
 DI - 2158 - Quadria - 20 conteneurs 2 808,84 €  
 DI - 2182 - Scania - 2 BOM 4 631,52 €  
**13 703,16 €**

## VII. Endettement

L'ensemble des emprunts du syndicat est récapitulé sur la page suivante.

### Précisions :

5 emprunts sont à taux révisibles.

4 sont indexés sur l'Euribor 3 mois pour un capital restant dû de 444 312.51 € au 31/12/2022.

Un emprunt est indexé sur le taux du Livret A pour un capital restant dû 181 666.63 € au 31/12/2022.

Il n'est pas prévu de faire de nouvel emprunt en 2023.

### Lignes de trésorerie

Le SICTOM utilise également deux lignes de trésorerie : :

Organisme financier	Plafond	Capital restant dû au 20/03/2023
Crédit Mutuel	420 000.00	220 000.00
Crédit Agricole	375 000.00	275 000.00
<b>Total</b>	<b>795 000.00</b>	<b>495 000.00</b>

L'impact de l'utilisation de la ligne de trésorerie se matérialise, dans le budget, par le paiement d'intérêts.

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
MIN 209782 EUR	334 408,95 €	313 399,55 €	291 339,68 €	268 176,82 €
126800601	93 177,53 €	71 365,45 €	48 593,64 €	24 819,87 €
725 200 522 005	25 299,38 €	21 996,26 €	18 548,80 €	14 950,70 €
37055 200522 010 10	10 000,00 €	- €	- €	- €
8417988/4299180	101 095,63 €	87 370,41 €	73 230,18 €	58 662,40 €
1 027 837 055 000 200 000	292 705,84 €	273 835,13 €	264 670,21 €	235 206,51 €
8956929/4974578/ND	147 500,00 €	137 500,00 €	127 500,00 €	117 500,00 €
5284363	155 000,00 €	145 000,00 €	135 000,00 €	125 000,00 €
116167301	27 375,00 €	9 125,00 €	- €	- €
MPH241081EUR/0251544	205 034,07 €	157 530,56 €	107 606,93 €	55 139,90 €
10000039545	61 903,44 €	57 138,75 €	52 285,88 €	47 343,19 €
10000095753	150 000,00 €	130 000,00 €	110 000,00 €	90 000,00 €
100337	181 666,63 €	174 999,95 €	168 333,27 €	161 666,59 €
	<b>1 785 166,47 €</b>	<b>1 579 261,06 €</b>	<b>1 387 108,59 €</b>	<b>1 198 465,98 €</b>
Financement Investissement 2004	580 000,00 €	4,48%	580 000,00 €	
Réhabilitation CET	340 000,00 €	4,40%	340 000,00 €	
Travaux Déchetterie de Neuwy-P	58 000,00 €	4,30%	58 000,00 €	
Financement Investissement 2013	200 000,00 €	3,08%	200 000,00 €	
Locaux Administratifs	200 000,00 €	2,99%	200 000,00 €	
Investissement CDT 2015	400 000,00 €	1,55%	400 000,00 €	
Trx Agrandissement Déch Vatan	200 000,00 €	1,77%	200 000,00 €	
Investissement 2018	200 000,00 €	1,78%	200 000,00 €	
Acquisition Bâtiment Centre de Tir	365 000,00 €	Euribor 3 mois	365 000,00 €	
Réaménagement de la dette	716 421,22 €	Euribor 3 mois	716 421,22 €	
Compacteurs CDT - Caissons QDT	100 000,00 €	Euribor 3 mois	100 000,00 €	
Investissements 2015	300 000,00 €	Euribor 3 mois	300 000,00 €	
Investissements 2019	200 000,00 €	Livret A	200 000,00 €	
DEXA Crédit Local de France				
CREDIT AGRICOLE				
CREDIT MUTUEL				
CREDIT MUTUEL				
CAISSE D'EPARGNE				
CREDIT MUTUEL				
CAISSE D'EPARGNE				
CAISSE D'EPARGNE				
CREDIT AGRICOLE				
DEXA Crédit Local de France				
CREDIT AGRICOLE				
CREDIT AGRICOLE				
BANQUE DES TERRITOIRES				

	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
MIN 209782 EUR	243 855,82 €	218 318,77 €	191 504,87 €	163 350,27 €
126800601	- €	- €	- €	- €
725 200 522 005	11 195,37 €	7 275,94 €	3 185,23 €	- €
37055 200522 010 10	- €	- €	- €	- €
8417988/4299180	43 654,14 €	28 192,06 €	12 262,46 €	- €
1 027 837 055 000 200 000	215 439,37 €	195 364,05 €	174 975,76 €	154 269,60 €
8956929/4974578/ND	107 500,00 €	97 500,00 €	87 500,00 €	77 500,00 €
5284363	115 000,00 €	105 000,00 €	95 000,00 €	85 000,00 €
116167301	- €	- €	- €	- €
MPH241081EUR/0251544	42 309,03 €	37 181,70 €	31 959,48 €	26 640,62 €
10000039545	70 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €
10000095753	154 999,91 €	148 333,23 €	141 666,55 €	134 999,87 €
100337	<b>1 003 963,64 €</b>	<b>887 165,75 €</b>	<b>768 054,35 €</b>	<b>651 760,36 €</b>
Financement Investissement 2004	580 000,00 €	4,48%	580 000,00 €	
Réhabilitation CET	340 000,00 €	4,40%	340 000,00 €	
Travaux Déchetterie de Neuwy-P	58 000,00 €	4,30%	58 000,00 €	
Financement Investissement 2013	200 000,00 €	3,08%	200 000,00 €	
Locaux Administratifs	200 000,00 €	2,99%	200 000,00 €	
Investissement CDT 2015	400 000,00 €	1,55%	400 000,00 €	
Trx Agrandissement Déch Vatan	200 000,00 €	1,77%	200 000,00 €	
Investissement 2018	200 000,00 €	1,78%	200 000,00 €	
Acquisition Bâtiment Centre de Tir	365 000,00 €	Euribor 3 mois	365 000,00 €	
Réaménagement de la dette	716 421,22 €	Euribor 3 mois	716 421,22 €	
Compacteurs CDT - Caissons QDT	100 000,00 €	Euribor 3 mois	100 000,00 €	
Investissements 2015	300 000,00 €	Euribor 3 mois	300 000,00 €	
Investissements 2019	200 000,00 €	Livret A	200 000,00 €	
DEXA Crédit Local de France				
CREDIT AGRICOLE				
CREDIT MUTUEL				
CREDIT MUTUEL				
CAISSE D'EPARGNE				
CREDIT MUTUEL				
CAISSE D'EPARGNE				
CAISSE D'EPARGNE				
CREDIT AGRICOLE				
DEXA Crédit Local de France				
CREDIT AGRICOLE				
CREDIT AGRICOLE				
BANQUE DES TERRITOIRES				

## VIII. Fiscalité

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** est la principale source de financement du SICTOM.

Jusqu'en 2022, la CC FerCher levait la TEOM et reversait une contribution au SICTOM. A compter de 2023, le syndicat prélèvera la TEOM sur l'ensemble de son territoire.

Ce territoire est réparti en 5 zones.

Zone 1 : Neuvy Palloux – Saint Florentin – Vatan

Zone 2 : Ambrault – Lizeray – Luçay le Libre – Chouday – Brives – Liniez – Pruniers – Sainte Fauste – Condé – Meunet Planches – MA chapelle Saint Laurian – Saint valentin – Ménétréols – Saint Aoustrille – Saint Pierre de Jard.

Zone 3 : Buxeuil – Fontenay – Giroux – Reboursin – Saint Aubin – Thizay – Bommiers – Vouillon – La Champenoise – Meunet sur Vatan – Guilly – Aize.

Zone 4 : Saint Florent sur Cher

Zone 5 : Civray – Lunery – Mareuil sur arnon – Plou – Primelles – Saint Caprais – saugy – Villeneuve sur Cher.

**Les taux 2022** de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont les suivants :

Zone 1 :	21.57 %
Zone 2 :	30.03 %
Zone 3 :	38.34 %
Zone 4 :	22.26 %
Zone 5 :	22.26 %

Il appartient au Comité Syndical de déterminer les taux de TEOM 2023 pour chaque zone.

**Les taux 2023** de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères envisagés par le Bureau du 17 mars sont les suivants :

Zone 1 :	20.11 %
Zone 2 :	28.00 %
Zone 3 :	35.75 %
Zone 4 :	24.30 %
Zone 5 :	24.30 %

Après avoir entendu l'exposé présenté sur les orientations présidant à la préparation du budget de l'exercice 2023.

M. le Président demande au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire lors de sa séance du 23 mars 2023

- Le comité syndical **prend acte** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2023
- Le comité syndical **prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023



Le secrétaire de séance  
M. GONNET ARNAUD  
Délégué titulaire de la  
Communauté de Commune Champagne Boischauds

Pour en forme,



M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27/03/2023

Publié ou Notifié le : 28/03/2023

